

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020 à 18 heures 00

Devenu obligatoire depuis les dernières élections municipales pour les communes de plus de 1000 habitants, un règlement intérieur du conseil municipal a été élaboré et approuvé.

L'état d'assiette des coupes de bois de l'exercice 2021 a été approuvé. Les parcelles 9 – 12 – 15 – 49 – 53 – 59 et 62 seront délivrées à la commune pour les affouages. Les parcelles 26 et 30 seront vendues en futaies affouagères.

Les cimes et petits pieds, des parcelles 25 et 38 vendus en futaies affouagères en 2020, seront également destinés aux affouages et la fabrication de plaquettes forestières pour les chaufferies communales.

Messieurs COLLOT Hervé, GUSTIN Jean-Pierre et OGIER Philippe, ont été désignés en qualité de garants.

Le programme de travaux forestiers 2021 a été approuvé pour un montant de 13 710 € HT. La réalisation des travaux de dégagement des cloisonnements de la parcelle 55, d'un montant de 2370 €, est reportée après le vote du budget.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif (agent d'accueil de la mairie) est fixée à 24 heures au lieu de 20 actuellement.

Le maire est autorisé à signer le nouveau contrat groupe d'assurances (2021-2024) couvrant les risques statutaires garantissant une partie des frais laissés à la charge de la commune en cas d'absence pour maladie du personnel communal.

L'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône est renouvelée pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal renouvelle son adhésion à l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour la compétence Droits des sols. Ce service est chargé de l'étude des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificat d'urbanisme)

Est également renouvelée, avec Ingénierie 70, la convention pour l'assistance informatique des logiciels E-Magnus (comptabilité, paye, élection, état civil, facturation, etc...)

Les rapports sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de 2019 ont été adoptés. Ces rapports seront mis en ligne sur www.services.eaufranche.fr et les indicateurs de performance publiés sur le SISPEA.

Une modification budgétaire concernant l'assainissement est approuvée afin de réaliser les opérations d'ordre concernant le versement d'une avance sur les travaux d'assainissement du Bambois.

Comme chaque année une subvention de 100 € est attribuée à l'AFM téléthon.

Le conseil municipal a acté la prise en charge des frais de déplacement des élus pour se rendre à des réunions où ils représentent la commune ès qualité, hors du territoire communal.

Monsieur le maire fait part de la livraison du micro tracteur Kubota.

Concernant les décorations de Noël, monsieur le maire rappelle ses explications transmises à l'ensemble des conseillers municipaux et publiées sur le site de la commune. Il rappelle que pour Aillevillers, ce sont des bénévoles qui réalisent les décorations et non pas les employés communaux comme dans d'autres communes.

Monsieur le maire fait part d'une demande de Monsieur Lyonnet concernant des projets de constructions de bâtiment dans la zone industrielle aux Corbillottes (zone en partie inondable) et de 2 habitations aux Granges de la Branleure (zone agricole). Cette demande a été transmise à la communauté de communes pour l'étude d'éventuelles modifications du plan local d'urbanisme intercommunal.

Madame Lepaul fait part d'une demande de la Maison Familiale Rurale pour la pose d'un miroir en face de la sortie de cette école. Il est rappelé qu'il s'agit d'une sortie privée qui n'est donc pas de la compétence de la commune.